

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2022

Taxe d'aménagement

DELIBERATION 2022-90

Les textes prévoyaient un transfert obligatoire d'une part de la taxe d'aménagement vers les EPCI (Grand Lac) à compter du 1er janvier 2022. Nous avons obtenu un report auprès des représentants de l'Etat qui faisait l'objet de cette délibération. Cette disposition a été annulée, **la délibération est donc retirée.**



Révision de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'école

DELIBERATION 2022-91

Le programme des travaux ayant été modifié, les réalisations sont plus avancées que nous l'avions envisagé. Il convient donc de modifier l'autorisation de programme. L'enveloppe globale reste inchangée, ce sont les répartitions par année qui sont modifiées comme suit :

| |
|------------------------------|
| Montant global : 3 141 380 € |
| Réalisés : 325 700 € |
| 2022 : 1 656 300 € |
| 2023 : 1 159 380 € |

Certificats d'Economies d'Energie

DELIBERATION 2022-93

Dans le cadre du remplacement de l'éclairage public en LED, le conseil transfère au SDES (Syndicat Départemental de l'Energie de la Savoie), l'intégralité des CEE générés par cette opération. Il constituera le dossier en conséquence.

Finances : décision modificative du budget communal n°2

DELIBERATION 2022-92

Les remboursements de salaires suite aux arrêts maladie, la vente de caveaux et concessions au cimetière ainsi que des recettes complémentaires de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité entre autres, nous amènent à réajuster les différents comptes.

Ainsi en fonctionnement, nous enregistrons 25 600 € de recettes complémentaires.

20 800 € seront virés à la section d'investissement, le reste permettant de régulariser un surcoût auprès de l'URSSAF.

En investissement, nous enregistrons une nouvelle subvention d'état (DETR) de 10 000 € pour la remise en état de la salle polyvalente de l'Ebène. Nous affectons le total soit **30 800 € à l'opération de réhabilitation de l'école primaire.**

Le reste des écritures étant des écritures d'ordre se retrouvant en recettes et en dépenses à la demande du comptable public pour les inscrire sur une autre ligne de compte.

DANS CE NUMÉRO

VIE ASSOCIATIVE

RECENSEMENT

RETOUR SUR...

VIE ASSOCIATIVE

Subventions

DELIBERATIONS 2022-97 ET 99

Le 29 octobre 2022, « La Biolle Loisirs » a organisé une session spécifique d'Initiation aux Premiers Secours Enfants Nourrissons (IPSEN) en complément des précédentes sessions. La commune, qui soutient ces initiatives, souhaite vivement encourager un maximum de personnes à apprendre les gestes qui sauvent. Le conseil municipal a donc décidé de participer financièrement au coût de cette formation en octroyant à « La Biolle Loisirs » une participation à hauteur de 90 € pour cette session.

L'association « Les Jardins du Sarto » en l'absence de compte bancaire, n'a pu recevoir la subvention qui lui avait été allouée en mars dernier. Il a donc fallu annuler cette subvention. Toutefois, l'action de cette association est particulièrement importante pour la commune (lien social et culturel, développement de l'alimentation de proximité, oasis de verdure sur le territoire...). De plus, elle a augmenté son champ d'action en reprenant la gestion des jardins partagés des Pimprenelles. C'est pourquoi la commune a souhaité lui maintenir son aide, par la mise à disposition de matériel de jardinage. Une convention en ce sens sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

REGLEMENT DU CENTRE CULTUREL DES 3 BOULEAUX

DELIBERATION 2022-98

Le centre culturel les Trois Bouleaux, propriété communale, est ouvert aux associations de La Biolle et de l'ancien canton de l'Albanais, ainsi qu'aux particuliers, entreprises de La Biolle et aux associations extérieures pour une utilisation à but non lucratif, sauf en cas d'activités de formation ou d'éducation, après avis de la commune.

Pour mémoire, la liste des associations bénéficiant de la gratuité de cette mise à disposition, est votée annuellement par le Conseil Municipal. La commune est responsable de la gestion, de l'entretien et de la répartition des salles dont elle assure le chauffage. Un règlement, mis à jour régulièrement, s'impose à chaque utilisateur, qui se doit de l'accepter lors de la réservation d'une salle.

Adhésion

DELIBERATIONS 2022-100

Depuis 2020 sur le territoire de Grand Lac, un collectif de citoyens s'est organisé en vue de développer la production d'énergies renouvelables : l'association « **Eau et soleil du lac** » qui réunit des citoyens volontaires, capables de concevoir, au niveau technique et financier, des projets de production d'énergie renouvelable.

Cette association mise sur la complémentarité des énergies hydroélectriques, plus productives en hiver, et celles issues de panneaux photovoltaïques, qui eux bénéficient de l'ensoleillement plus favorable en saison estivale. La création de cette association est l'étape préliminaire à la constitution de la société qui portera financièrement les investissements pour les projets.

Cette initiative est cohérente avec les valeurs portées par le Conseil Municipal, et ce d'autant qu'un projet solaire est à l'étude sur notre commune.

C'est pourquoi, à l'instar de plusieurs communes et de Grand Lac, La Biolle a décidé de renouveler son adhésion à l'association « Eau et Soleil du Lac », et de lui allouer une subvention de 10€

AFFAIRES GENERALES

Recensement

DELIBERATION 2022-94

En 2023, comme tous les 5 ans, une enquête de recensement aura lieu sur la commune.

Il convient de nommer un coordonnateur et de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Une part fixe de 130 € (formation, repérage, déplacement)
- Une part variable :
0,75 € par feuille de logement et
1 € par bulletin individuel,
- Une prime de résultats de 100 € maximum

**Le recensement se déroulera du
19 janvier au 18 février 2023.**

FONCIER

Acquisition route de l'Orme et vente à la Perrière

DELIBERATIONS 2022-95 ET 96

Route de l'Orme

Dans le cadre du plan de sécurisation de la route de l'Orme et comme lors de chaque vente il est procédé à un alignement. La commune achète environ 62m² à 5 €/m², afin d'envisager à terme la réalisation d'un cheminement piétonnier sur l'ensemble de cette route.

La Perrière

La commune a récupéré des parcelles « bien sans maître ». Le voisinage s'est porté acquéreur. Etant donné l'estimation, notre incapacité à l'entretenir régulièrement et l'absence de projet sur cette parcelle, le conseil accepte de revendre cette parcelle au prix de 1 €/m², les frais administratifs étant à la charge des demandeurs. La commune conservera une faible partie de la parcelle afin d'y installer une zone de convivialité.

MISE A DISPOSITION DU PARKING DE L'EBENE

DELIBERATION 2022-101

Dans la limite de ses compétences, la municipalité apporte son soutien à l'économie locale. Aussi, afin de permettre à Madame Nicole TISSOT de proposer des activités canines, dans le cadre de sa nouvelle société, CANISCO EDUCATION CANINE, la commune met à sa disposition le parking de la salle polyvalente de l'Ebène. Une convention fixe les modalités d'usage de cet espace public et le montant mensuel de l'indemnité.

RETOUR SUR ...

Octobre / Novembre à La Biolle

OCTOBRE ROSE BILAN

Un GRAND MERCI pour vos dons, c'est 115,67€ qui ont permis la réalisation de 74 coussins-cœurs :

♥ 55 coussins-cœurs complets seront remis prochainement à l'Institut du Sein de Savoie.

♥ 19 coussins-cœurs non remplis ont été envoyés à l'association Elite Hair. MERCI aux commerçants de La Biolle qui nous ont soutenu dans cette action.



MOIS BLEU : INTERGENERATIONNEL

Un bien bel après-midi en présence de Maryse et ses acolytes ... Bravo au groupe et aux enfants qui ont égayé la journée de nos 50 aînés venu partager quelques gourmandises en musique ! Une vingtaine de petits et de grands ont également défilé déguisés à l'occasion du concours lancé par le CMJ.



COMMEMORATION : 11 NOVEMBRE

Beaucoup de monde lors de cette commémoration qui aura été marquée par la participation de nos jeunes : Le Conseil Municipal Jeune nous a fait lecture du discours du ministre et nous accueillons Hugo comme nouveau jeune porte drapeau de la commune. Une implication symbolique pour la commune puisqu'ils seront la mémoire de demain...



OPERATION FORET

PREPARONS L'AVENIR...DE NOUVELLES ESPECES POUR ANTICIPER LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE !

La coupe de 2021 a été une des sources de financement pour abonder à la rénovation de l'école, une nouvelle plantation dans une partie de la parcelle forestière va être effectuée, en espérant qu'elle permettra de poursuivre ce cercle vertueux : **le bois communal planté par les biollans au service des biollans.**

La municipalité avec le partenariat et la supervision de l'Office National des Forêts proposent aux habitants de la commune qui le souhaiteraient de participer activement à cette plantation.

Il faut avoir une certaine aisance et être aguerri vis-à-vis des conditions hivernales : la parcelle forestière se trouve au sommet de la montagne de La Biolle, les températures de saison et les conditions d'humidité ainsi que l'heure de début de plantation. Attention ces conditions sont à bien prendre en compte avant votre inscription.

PLANTATION DU 12 AU 19 DECEMBRE,
inscription auprès de la mairie jusqu'au 8 décembre.

AGENDA

- ❖ Conseil municipal : mercredi 14 décembre 20h, mairie
- ❖ Café Blabla : tous les jeudis, 14h-16h, salle des Lilas
- ❖ Conseil d'installation du nouveau CMJ : 10 décembre 14h30, mairie

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles pour la naissance de :

- Emy BIRAN née le 6 octobre

et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Serge MARILLAT, 74 ans

RECENSEMENT DU 19 JANVIER AU 18 FEVRIER 2023

A QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Tous les habitants sont concernés quel que soit leur lieu d'habitation : logement, établissement (maison de retraite, internat de lycée, caserne, prison...), caravane, personnes sans-abri. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Les données recueillies servant pour la gestion des communes, des établissements scolaires, de santé, les moyens de transport, il est

indispensable que chacun réponde (la loi du 7 juin 1951, prévoit d'ailleurs une amende en cas de refus).

COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Un agent recenseur recruté par la commune se présentera chez vous. Il sera muni d'une carte tricolore. Il vous remettra les imprimés papier que vous devrez remplir. Toutefois, répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre et vous remettra une notice sur laquelle figurent vos codes personnels pour vous connecter au site

le-recensement-et-moi.fr

L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papier. Votre agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre logement, puis il conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La commune vérifie ensuite que tous les logements ont bien été recensés.

RENOVATION ENERGETIQUE

Thermographie, isolation...

*Rénovation
Énergétique*



Vous avez froid ?

Votre logement est-il bien isolé ?

En février 2021, Grand Lac - Communauté d'Agglomération a mené une campagne de thermographie aérienne (survol de nuit avec caméra de thermographie infrarouge et GPS), technique permettant de visualiser les pertes d'énergie par le toit.

Prenez rendez-vous en mairie
pour découvrir les résultats de votre logement !



RDU le mercredi

Par téléphone : 04.79.54.76.06

Par mail : foncier@la-biolle.fr

FETES DE FIN D'ANNEE ...

Un mois de décembre bien rempli !

NOEL SOLIDAIRE

POUR LES SANS DOMICILE FIXE

VOUS POUVEZ DEPOSER VOS BOITES AU SALON DE COIFFURE « Image In »

Collecte du 01 au 17/12

BOÎTES DE NOËL pour les plus démunis

1 boîte à chaussures

Vous mettez dedans :

- 1 truc chaud
- 1 truc bon
- 1 plaisir
- 1 mot doux
- 1 produit de beauté

... et ce que vous voulez !

Emballez la boîte et c'est parti !




Stéphanie G

LES ÉCOLES LANCENT

La journée du pull de Noël

LE PULL LE PLUS MOELLEUX, LE PLUS LAID, LE PLUS DRÔLE ET CELUI QUI GRATTE LE PLUS SERA DÉCLARÉ CHAMPION !

VOUS POUVEZ TOUS PARTICIPER ET NOUS ENVOYER VOS PHOTOS EN FAMILLE, AU TRAVAIL ...

Le jeudi 15 Décembre !

Préparez-vous à rigoler !



Marché Biollan

Vendredi 23 décembre, venez partager un moment de fête avec le marché biollan.

Vin chaud et dégustation de fondue sur la place pour démarrer ce week-end de festivités !

Récupération des sapins naturels

Ne jetez pas votre sapin ! **Déposez-le aux services techniques** (rue du Glaty) dans la zone prévue à cet effet.

Ils feront le plus grand bonheur de nos petites chèvres de Voglans !

Du 02 au 16
janvier 2023

